

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents ou représentés : 11
- Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 22 septembre 2023

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Pauline DURIEUX, Hervé BOREAN, Adrien BRUN CHOPPY, Alexiane DANIEL, Carol FERRARI, Jean-Christophe GRANET,

Procurations : Cécile HAGE à Carol FERRARI

Pierre CUSIN à Gérard LACROIX

Vincent VIDONNE à Jean-Christophe GRANET

Excusées : Pauline BENOIT, Valérie DASCII-LASSOUT

Secrétaire de séance : Jean-Christophe GRANET

Mr le Maire Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h00 et propose M. Jean-Christophe GRANET comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2023 : celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

DELIBERATION

Ligne de trésorerie dans l'attente d'encaissement de subventions et de la vente d'une partie des terrains Grand Parc

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de contracter auprès d'un établissement bancaire une ouverture de crédit à court terme, de 750 000 euros, destinée à faciliter l'exécution budgétaire, pour pallier une insuffisance temporaire de liquidité dans l'attente d'encaissement de subventions et de la vente d'une partie des terrains Grand Parc, et en prévision des dépenses d'investissement avant le versement effectif des fonds genevois fin décembre 2023.

Après études des conditions, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des 11 membres présents et représentés, de demander au CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE l'attribution d'une ligne de crédit à court terme, d'un montant de 750 000 euros pour remboursement au plus tard le 18 décembre 2023.

QUESTION DIVERSE

- a) Préparation de l'inauguration de l'Auberge Charly et Ses Filles et des fresques à Charly le 28 octobre 2023 à 10h00

Le conseil municipal est levé à **22h05**.

Andilly, le 02 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Christophe GRANET

Mr le Maire,
Vincent HUMBERT

